

Pour les pêcheurs-plaisanciers, l'union fait la force

Samedi, les pêcheurs plaisanciers de la presqu'île se sont réunis pour débattre des différentes questions qui se posent à l'association. Union avec les pêcheurs professionnels Face aux tentatives de restriction et de réglementation de plus en plus sévère de la pratique de leur loisir, le président, Joseph Conan, leur a rappelé l'importance de s'inscrire à la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers: « l'État n'écoute que les fédérations. » Il a informé l'assemblée sur le Grenelle de la mer et sur la convention signée par le comité départemental 22 des pêcheurs plaisanciers avec les pêcheurs professionnels du quartier de Paimpol, pour mieux se connaître et agir ensemble pour la préservation des espèces. « On a plus de poids vis-à-vis des élus et des décideurs si l'on s'entend avec les professionnels », justifiait le président. À ce titre, il a annoncé que, à l'occasion de la Fête de la pêche en mer les 4-5-6 juin, deux conférences seraient organisées. L'une, le 4 juin, à la salle du Sillon, avec les pêcheurs professionnels, l'autre, le 5 juin, à Paimpol,

sur les bonnes pratiques de la pêche de loisir. Une action commune sera également menée pour la préservation des homards femelles et au profit de la SNSM, et une plaquette commune sur les bonnes pratiques sera éditée. Union interassociations L'association se défend aussi au sein des structures cantonales. Yannick Riffaut est intervenu dans la préparation du Schéma de cohérence territoriale (Scot) mis en place sur les trois cantons de Paimpol, Lézardrieux et Tréguier. Il y a défendu les intérêts des pêcheurs plaisanciers. « Nos problèmes d'hivernage et de carénage ont ainsi été pris en compte », a-t-il rappelé. Les contacts sont réguliers avec les associations de Lézardrieux et Tréguier. Un collectif devrait être créé pour dialoguer avec les élus cantonaux et les communautés de communes.